



45 Place de l'École
06340 CANTARON

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le
ID : 006-210600318-20240409-240409-DE

SLOW

Tarifs annexes conseil municipal du 09/04/2024 (Service de l'eau potable)

Objet du tarif	Tarifs TTC en euros
ABSENCE DE L'ABONNÉ A UN RENDEZ-VOUS POUR LE RELEVÉ DE SON COMPTEUR après deux relevés sans accès direct du personnel de la régie au compteur	78.00
FERMETURE OU OUVERTURE D'UN BRANCHEMENT A LA DEMANDE DE L'ABONNÉ	
- Ouverture d'un branchement à la demande de l'abonné	50.00
- Fermeture d'un branchement à la demande de l'abonné	50.00
FRAIS D'ACCÈS AU SERVICE (nouvel abonné)	25.00
ARTICLE 34 DU REGLEMENT DE SERVICE - Frais / pénalités pour non respect des prescriptions du règlement de service :	
- Prise d'eau frauduleuse	656.00
- Utilisation d'appareils interdits	656.00
- Manœuvre de robinets vannes sur le réseau non autorisée	656.00
- Retour d'eau dans le réseau public	300.00
- Frais de dossier nouveau branchement	25.00
- Forfait déplacement	35.00
- Branchement forfaitaire 0-5 ml (article 4.1) hormis abri compteur et pièces le ml supplémentaire	2 100.00 150.00
- Fourniture et pose de l'abri compteur isolé :	
pour un compteur	540.00
pour deux compteurs	1 000.00
- Etalonnage compteur, à la demande de l'abonné, lorsque le comptage est exact :	
pour un diamètre inférieur à 20mm	313.50
pour un diamètre inférieur de 20 à 40mm	550.00
pour un diamètre inférieur de 50 à 80mm	825.00
- Pose / Dépose compteur	50.00
- Fermeture du branchement pour infraction avec RAR	180.00
- Frais de constat huissier de fraude au compteur	400.00
- Frais de pénalité, suite à fraude constatée : 800 m ³ au tarif en vigueur le jour de l'infraction	

Consommations forfaitaires définies sur Règlement du Service de distribution de l'eau Chapitre 4 – Article 16 :

Calibre du compteur en mm	Consommation de référence en m ³
15	120
20	450
25 - 30	1.200
40	3.000
50 à 65	4.000
Au-delà de 65	6.000